

## DE - AUXILIAIRE DE PUERICULTURE - FORMATION EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

### PUBLIC VISÉ

Public de - 29ans  
Rqth  
Créateur ou repreneur  
d'entreprise  
Sportif de haut niveau

### LE + DE LA FORMATION

Formateurs experts du secteur de la petite enfance.  
Nos formations bénéficient de plateaux techniques performants et d'un programme pédagogique de qualité.  
Nos apprenti(e)s ont également accès à la plateforme académique de ressources en ligne  
Prise en charge totale dans le cadre d'un contrat d'apprentissage.  
Pour connaître tous les indicateurs du CFA académique, consultez le site inserJeunes

### DUREE

Durée de formation : 770 heures  
Durée en entreprise : 1372 heures  
Durée hebdomadaire moyenne : 35h / semaine  
Pour la voie de l'apprentissage, la formation se déroule sur 16 mois. Certaines périodes de formation devront se dérouler dans des entreprises autres que celle de votre employeur, signataire du contrat d'apprentissage.

### DATES PREVISIONNELLES

Du 01/09/2025 au 14/12/2026.

### LIEUX DE FORMATION

CFA  
Collège François Rabelais  
10, rue du Pont de Créteil  
94100 Saint-Maur-des-Fossés

### CONTACT

CFA  
Ida Cakpossa  
Tél : 07 85 91 38 91  
greta94.rabelais@ac-creteil.fr  
Réfèrent handicap :  
Amal DOUJA

### OBJECTIFS

Le Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture forme à la réalisation d'activités d'éveil et des soins visant au bien-être, à l'autonomie et au développement de l'enfant. Placé sous la responsabilité de l'infirmière ou de la puéricultrice, l'auxiliaire de puériculture participe également à l'accueil et à l'intégration sociale d'enfant porteurs de handicap, atteints de maladies chroniques, ou en situation de risque d'exclusion. Il travaille le plus souvent dans une équipe pluri-professionnelle.

Il exerce dans les établissements sanitaires, sociaux ou médico-sociaux ou dans des structures d'accueil d'enfants de moins de six ans (maternités, centres de Protection Maternelle et Infantile, structures d'accueil - crèches, pouponnières). Il exerce aussi dans les services pédiatriques des structures hospitalières (enfants de 0 à 18 ans).

### PRE-REQUIS

- Être admis aux épreuves de sélection,
- Être âgé de plus de 17 ans à la date d'entrée en formation,
- Avoir ses vaccins à jour.

L'entrée en formation est conditionnée par un certificat médical délivré par un médecin agréé par l'ARS, attestant l'absence de contre-indication physique ou psychologique à l'exercice de la profession.

Les attendus et critères nationaux préconisés par le ministère de la Santé et de la prévention sont les suivants :

- Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité : connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal.
- Qualités humaines et capacités relationnelles : aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit ; aptitude à entrer en relation avec une personne et à ; aptitude à collaborer et à travailler en équipe.
- Aptitudes en matière d'expression écrite, orale : maîtrise du français et du langage écrit et oral, pratique des outils numériques
- Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique : aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables, maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure
- Capacités organisationnelles : aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

### MODALITES D'ADMISSION ET DE RECRUTEMENT

- Admission sur dossier uniquement
- L'entrée en formation est effective à la signature d'une promesse d'embauche ou d'un contrat d'apprentissage

Inscription supplémentaire requise auprès du CFA Académique de Créteil :

<https://www.forpro-creteil.org/actualites/je-deviens-apprenti-604a40c4c0d75a9d1d2e0774/>

Inscriptions du 20/03/2025 au 30/06/2025 au Collège François Rabelais à Saint-Maur-des-Fossés.

En dehors de ces dates, veuillez nous contacter par mail au greta94.rabelais@ac-creteil.fr ou par téléphone au 07 85 91 38 91

### MODALITES PEDAGOGIQUES

Formation en alternance :

Formation théoriques et pratiques (plateaux techniques au centre et formation au métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat.

Pour les bénéficiaires en situation de handicap : adaptation possible des modalités de formation et de certification, accompagnement par le réfèrent Handicap du CFA.

### TARIFS

Nous consulter

Organisme non soumis à la TVA.

[Voir nos conditions générales de ventes](#)

### FINANCEMENTS

Type de financement :

Contrat d'apprentissage

### CODES

NSF : 331

RNCP : 35832

Formacode : 43441

Code Rome : J1304

## CONTENUS

- ▶ Accompagnement pédagogique individualisé (API)
- ▶ Suivi pédagogique individualisés des apprenants (SPI)
- ▶ Travaux personnels guidés (TPG)
- ▶ Bloc 1 - Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale
  - ▶ Module 1. - Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale
  - ▶ Module 1bis. Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale
  - ▶ Module 2. Repérage et prévention des situations à risque
- ▶ Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration
- ▶ Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne
- ▶ Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement
- ▶ Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée
- ▶ Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants
  - ▶ Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage
  - ▶ Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs
  - ▶ Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention
  - ▶ Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés
- ▶ Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques
  - ▶ Module 9. – Traitement des informations
  - ▶ Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques

## MODALITES D'EVALUATION

- ▶ Examens ponctuels - Dossiers écrits et soutenances orales-Evaluations en entreprise

## VALIDATION

- ▶ Date d'enregistrement RNCP/RS : 01/09/2025
- ▶ Diplôme DE - Auxiliaire de puériculture - Formation en contrat d'apprentissage niveau : 4

## SUITE DE PARCOURS ET DEBOUCHES

L'auxiliaire de puériculture peut évoluer vers des postes de référent technique ou d'encadrement en micro-crèche.

Avec une formation complémentaire, il peut accéder aux métiers suivants : aide soignant, assistant médical, assistant de régulation médicale, accompagnant éducatif et social, infirmier, éducateur de jeunes enfants .